

AVIS

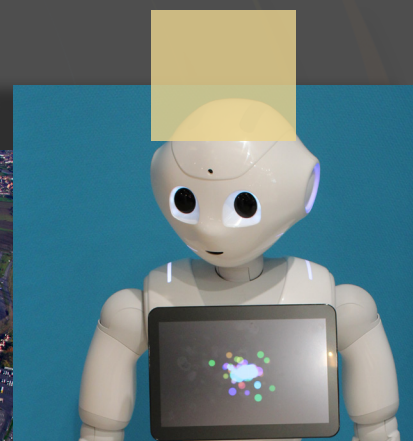


SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)

Rapporteur
Jean-Pierre STERNHEIM
28 mars 2017

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 28 Mars 2017 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le projet d'avis élaboré par la Commission 1 « Développement économique, innovation, recherche » (Rapporteur : Jean-Pierre STERNHEIM),

Après avoir entendu Jean-Pierre STERNHEIM, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le présent avis :

Votants : 143

Pour : 117

Contre : 10

Abstentions : 16

Ne prend pas part au vote : 0

INTRODUCTION

La loi NOTRé engage les régions à élaborer un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Celui-ci doit être voté par la Région Hauts-de-France le 30 mars prochain. C'est dans ce cadre, et suite à la saisine par le Conseil Régional de notre institution, qu'entre l'avis qui est aujourd'hui voté.

Notre assemblée a participé, en septembre 2016, à cette réflexion en remettant une première « Contribution du CESER au SRDEII » qui fut suivie d'une « Contribution complémentaire ». Le CESER rappelait, d'une part, son désir de voir émerger une véritable « stratégie régionale » de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. D'autre part, le Conseil Economique, Social et Environnemental exprimait le souhait que la stratégie de développement économique de la Région prenne en compte la croissance verte de même que la mutation sociale, numérique, écologique et solidaire des entreprises et de l'économie sociale et solidaire.

En préambule à son avis sur les différentes parties du SRDEII, le CESER propose les remarques générales suivantes.

Il apprécie que les orientations proposées au sein des 5 dynamiques soient appuyées par une présentation synthétique du tissu économique concerné, tout comme des grands enjeux s'y rapportant.

Par contre, le CESER estime que le plan d'actions visant à rendre opérationnel les 5 dynamiques n'est pas suffisamment abouti. Il attendait des priorités plus affirmées et développées, mais aussi et surtout des objectifs précis et quantifiés, des échéances précisées, enfin des moyens annoncés. Ces éléments auraient pu avantageusement constituer des fiches actions. Il craint que le flou qui entoure ces plans d'action pénalise son efficacité, et que le SRDEII ne devienne pas le « levier de création d'emplois » attendu.

Concernant la portée du SRDEII, le CESER regrette que le législateur n'ait pas été jusqu'à obliger la conformité des actes des collectivités concernées avec ce schéma, estimant que la compatibilité peut apparaître insuffisante pour garantir son efficience.

Par ailleurs, ce projet de SRDEII ne donne que peu d'informations sur le suivi du schéma. Un bilan intermédiaire ainsi que des indicateurs de suivi (création d'emplois, ...) notamment sont nécessaires. Comment savoir si l'on a atteint ses objectifs si aucun indicateur, aucun bilan n'est réalisé ?

Le travail de concertation opéré dans le cadre de l'élaboration du SRDEII a été riche et dense, de nombreuses contributions ont été reçues. Or, force est de constater que la richesse du contenu de ces contributions ne transparait pas forcément au sein du document qui est soumis pour avis au CESER.

I – 5 DYNAMIQUES STRATEGIQUES

Dynamique 1 : TRI, la région pionnière de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole

Le CESER juge nécessaire de s'assurer que la transition énergétique, qui constitue l'une des dimensions majeures de REV 3¹, soit socialement et économiquement supportable. Il faut pour ce faire trouver les moyens de stimuler les acteurs régionaux. Ainsi, ils pourront se saisir des opportunités économiques que constitue cette transition.

Il faut également favoriser l'émergence et la pérennité de filières pouvant répondre aux attentes de cette transition telles que l'innovation dans le secteur du bâtiment, le volet du stockage de l'énergie ou encore le biomimétisme².

1 – Concernant les 5 piliers de REV 3 :

Pilier 1 – Passer aux énergies renouvelables : éolien, solaire, géothermie, hydroélectricité

La loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 impose un mix énergétique en portant la part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030. Le développement de toutes les énergies renouvelables doit être envisagé dans le cadre d'un projet régional, global, volontariste et cohérent. Pour le CESER, l'atteinte d'un développement équilibré des différentes sources d'énergie passe par l'éco conditionnalité des aides du Conseil régional.

Pilier 2 – Développer des bâtiments producteurs

Le CESER estime que la mutation vers une économie à faible teneur en carbone peut être soutenue par l'incitation de tous les acteurs de Hauts-de-France (publics, privés, particuliers, entreprises) à choisir de nouveaux modèles de consommation allant dans le sens de la sobriété énergétique, notamment au niveau des bâtiments.

Le CESER souhaiterait également que des initiatives telles que le Service public de l'efficacité énergétique (SPEE) perdurent et puissent se développer sur l'ensemble du territoire. Ces initiatives sont créatrices d'emplois et de développement économique.

Pilier 3 et 4 - Se doter de capacités de stockage des énergies ; Déployer l'internet de l'énergie

Pour le CESER, l'internet de l'énergie et le stockage stationnaire de l'énergie doivent trouver une place de choix dans le SRDEII. Potentiellement, ils constituent une évolution majeure générant des enjeux déterminants pour le dynamisme économique à venir des Hauts-de-France.

Pilier 5 – Réinventer la mobilité des personnes et des biens

Pour le CESER, les quartiers de gare doivent offrir de nombreux services en matière de transport (multimodalité, modes de transports doux) afin de favoriser l'utilisation de transports décarbonnés et efficaces en ressources³.

¹ « Quels apports de la TRI au développement économique des territoires et de l'industrie en NPDC ? », CESER, 2016

² Le biomimétisme consiste à imiter la nature et tout ou partie de système biologique pour une exploitation artificielle sur des objets conçus par l'homme. On peut ainsi reproduire des mécanismes d'animaux pour les utiliser dans des technologies humaines (cas de la bionique et de la biophysique).

³ Avis sur la Directive Régionale d'Aménagement (DRA) « Développer les fonctions de centralité autour des quartiers de gare », 31.01.2014

Le CESER encourage également le Conseil régional à développer un réseau régional de tiers-lieux permettant la relocalisation d'emplois dans les territoires⁴.

Par ailleurs, le CESER estime que la mobilité active sera une source de développement de filières (vélos, trottinettes électriques etc.) et de services marchands⁵ et non marchands.

2 - Réaffirmer le rôle stratégique des pôles de compétitivité et d'excellence, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le rôle stratégique des pôles de compétitivité et pôles d'excellence doit être confirmé et le développement des filières d'excellence, facteurs d'innovation et d'emploi, renforcé.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur et la recherche devront être mieux mobilisés pour apporter une dimension opérationnelle à la mise en œuvre de REV 3.

3 – Des relations possibles entre SRDEII et Plan régional de prévention et de gestion des déchets

Le CESER a réalisé un rapport-avis sur la planification de la prévention et de la gestion des déchets en Hauts-de-France. Cet avis met en exergue les trois composantes que présentent les déchets (environnementale, sociale et économique). Sur le plan économique, la prévention et la gestion des déchets englobent une large palette d'activités - allant de l'analyse du cycle de vie des produits à l'élimination des déchets en passant par le réemploi, la collecte, le transport, le recyclage etc. – sources d'emploi et d'innovation.

Par ailleurs, dans la conclusion de cet avis, le CESER invite le Conseil régional à percevoir le plan régional de prévention et de gestion des déchets comme un dispositif d'accompagnement des habitants, des entreprises et des collectivités locales.

4 – Réaffirmer l'importance de l'industrie dans le SRDEII

Le SRDEII ne mentionne que brièvement les enjeux liés à l'industrie en région. L'industrie est en effet mentionnée de façon explicite uniquement dans l'axe stratégique 1 avec la notion d'industrie du futur. Pourtant, étant donné l'importance des outils de production que les entreprises ont su préserver, voire développer en région, l'industrie est une réelle opportunité de développement pour les Hauts-de-France.

Des leviers d'action concrets auraient pu apparaître dans le SRDEII, parmi lesquels :

- Promouvoir et accompagner les plateformes industrielles, visant à réindustrialiser le territoire et avec l'ambition de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises/activités ;
- Organiser une gestion dynamique des compétences pour adapter l'industrie aux changements en cours (numérique, transition énergétique et écologique, modernisation des outils de production, ...) ;
- Encourager l'innovation en accompagnant les pôles de compétitivité et en proposant un accompagnement financier aux premiers investissements industriels (pilotes, démonstrateurs).

⁴ Réflexion du CESER Hauts-de-France sur « Les mutations de travail actuelles et à venir pour l'emploi en région », Assemblée plénière du 20.09.2016

⁵ rapport-avis du CESER « Pour un développement des mobilités actives en région Hauts-de-France, 15.03.2017

Dynamique 2 : EURO-HUB, une région commerçante leader de la distribution et hub logistique européen

La Dynamique stratégique 2 du projet de SRDEII « Euro-Hub : une région commerçante, leader de la distribution et Hub logistique européen » souligne à juste titre la corrélation entre transports et logistique, pour doter les Hauts-de-France d'une logistique régionale, d'ambition européenne et internationale.

1 – Un transport et une logistique fluviale ambitieuse notamment avec le canal Seine Nord Europe :

Afin de renforcer une économie des flux et de la logistique, génératrice d'emplois pérennes dans le cadre de l'opportunité offerte à la Région Hauts-de-France par la réalisation de Seine Nord Europe sur son territoire, le CESER rappelle ici 3 nécessités incontournables⁶ :

- La nécessité de développer une stratégie régionale nouvelle pour le transport et la logistique fluviale. Celle-ci passe notamment par la création d'une structure de gouvernance nouvelle associant les ports Maritimes, intérieurs et les plateformes logistiques et multimodales des Hauts de France et par l'élaboration d'un schéma régional de transport et de logistique ;
- La nécessité d'anticiper et d'organiser le développement des plateformes multimodales le long du futur canal Seine Nord Europe ;
- La nécessité de renforcer la formation, la recherche et l'innovation notamment en logistique et batellerie.

2 – Une logistique urbaine régionale innovante : focus sur les plateformes numériques de livraison collaborative

Le CESER souhaite insister sur la logistique du dernier kilomètre dans le cadre des plateformes numériques de livraison collaborative.

La Région Hauts-de-France doit encourager encore davantage les start-up aux modèles économiques et aux technologies innovantes, aux innovations disruptives, qui bouleversent les logiques traditionnelles du secteur du transport de marchandises.

Dynamique 3 : WELCOME EU, une place tertiaire et universitaire spécialisée, porte d'entrée en Europe

En introduction, le CESER fait remarquer que cette « dynamique », qui bénéficie d'une présentation très pointue, semble relativement décalée par rapport aux 4 autres dont l'approche est beaucoup plus globale.

Au regard des nombreux schémas régionaux qui ont vu et qui verront le jour avant la fin de l'année 2017, le CESER souhaite que le Conseil régional soit attentif à l'articulation entre ces différents schémas qui structureront son intervention.

⁶ « Le transport fluvial de marchandises : une opportunité structurante pour les Hauts de France », adopté en assemblée plénière du CESER le 4 octobre 2016

De façon générale le CESER rappelle que les laboratoires de recherche et les dispositifs de valorisation de la recherche mis en place par les universités et les grandes écoles ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre du schéma.

Concernant les ED Tech (Education Technologies) et les nouvelles technologies appliquées à l'Éducation, le CESER prend acte de la volonté de la Région de soutenir le développement des start-up régionales créatrices de contenus relatifs aux nouvelles technologies appliquées à l'Éducation (MOOCS, e-learning, etc.) et vecteur de développement à l'international.

Le CESER préconise également qu'un partenariat soit établi avec les Écoles Supérieures de l'Éducation et du Professorat (ESPé) des deux Académies dans la conception de ces outils digitaux.

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Le CESER se félicite de voir inscrit dans les objectifs poursuivis, le développement des formations et rappelle sa contribution de septembre 2016⁷ quant à la formation permanente qui « doit être considérée comme un investissement pour l'avenir économique des territoires infra régionaux s'honorant d'offrir de nouvelles chances de se former et d'acquérir des compétences professionnelles aux plus éloignés de l'emploi, corrigeant ainsi les inégalités acquises au cours de la vie scolaire, et, assurant l'accès à un niveau supérieur de qualification professionnelle à tout actif répondant ainsi aux ambitions de l'ANI et de la loi de mars 2014 ».

Dynamique 4 : GENERATION S, pour un modèle régional innovant de la santé et des services à la personne, leader de la Silver économie

Lancée autour de trois thèmes : l'e-santé et m-santé, la domotique et smart-data, et la Silver économie, la dynamique « Génération S » risque de passer à côté de préconisations faites par le CESER Hauts-de-France à savoir :

- l'amélioration de la situation en matière de démographie médicale ;
- la promotion du décloisonnement entre les CHU et leurs enseignants et les professionnels de santé libéraux ;
- le développement des maisons pluri professionnelles de santé ;
- la valorisation et le développement des emplois liés aux services à la personne ;
- dans un contexte de déploiement des TIC, de développement de parcours de santé individualisés, de développement d'une médecine prédictive, la priorité à la prévention et à l'éducation à la santé, pour tous les types de population et toutes les tranches d'âge : incitation des professionnels de santé à la formation pour des pratiques de qualité, accompagnement et facilitation des métiers de la prévention et de la promotion de la santé, émergence de nouveaux métiers en prévention santé.

Enfin, l'orientation vers un accroissement de la numérisation est forte, mais elle ne peut se faire au détriment de l'aspect humain et social des métiers de la santé.

⁷ Contribution complémentaire du CESER Hauts de France au SRDEII – 20 septembre 2016

Dynamique 5 : CREA-HDF, la région des industries créatives et de l'accueil

En se focalisant sur quelques créneaux, les orientations du projet de SRDEII ne prennent en compte que très partiellement le potentiel de développement économique dont sont porteurs les secteurs de la culture et du tourisme. Paradoxalement, les pages consacrées à la dynamique « CREA-HDF » ne semblent concerner que marginalement ces deux secteurs. Ils entretiennent la confusion avec d'autres domaines, comme l'artisanat.

1 – Culture et tourisme

Le CESER estime donc que la partie consacrée à la culture et au tourisme devrait être totalement réécrite en partant de leur potentiel effectif pour l'économie régionale, suivant trois axes :

- Les industries créatives sont un moteur économique de première importance, porteur de fortes plus-values. Les Hauts-de-France possèdent en ce domaine des atouts et des compétences mondialement reconnues. Il importe, dans le même temps, de ne pas s'enfermer dans une vision exclusive des vertus du numérique : celui-ci ne permet pas « *un accès au "savoir" immédiat* » sans un réel accompagnement humain, et il n'est pas vrai que « *les méthodes éducatives traditionnelles (...) perdent en partie de leur pertinence* ». Il faut rappeler toute l'importance de l'éducation à l'image et au numérique⁸ ;
- La culture en général tient une place importante dans l'économie régionale. Elle est directement créatrice d'emplois, contribue au rayonnement du territoire et joue un rôle majeur dans la cohésion sociale. Ces constats, qui sont au cœur de la politique culturelle récemment adoptée par la Région, doivent évidemment se retrouver dans le SRDEII. Celui-ci pourrait, par exemple, encourager les dispositifs de rencontre entre les mondes de la recherche, de l'industrie, de l'artisanat et de l'art ; le développement des cultures scientifique, technique et industrielle ; la formation et l'accompagnement des artistes dans ces nécessaires confrontations, etc.
- Le tourisme en direction des habitants. Sans ignorer l'importance d'une ouverture la plus large possible à la clientèle nationale et internationale, le tourisme de proximité, s'appuyant notamment sur les structures du tourisme social, constituerait un développement nouveau susceptible d'amener un développement économique et des emplois non délocalisables. Il favoriserait aussi l'appropriation de la région par ses habitants, sans laquelle aucun développement économique ne serait possible.

2 – Sport : projet VIVALLEY – LIEVIN

Encore dénommé « Cluster Sport, Santé, Bien-être ». Celui-ci est implanté au cœur de l'ancien bassin minier à Liévin, et voisine l'Université d'Artois – la Fac des Sports, l'Aréna Stade couvert de Liévin, le CRAF, un internat, ...

Plusieurs thèmes entrent dans le cadre de ce cluster :

- Les produits, équipements et matériels du sportif qu'il soit de haut niveau ou « grand public » ;
- L'activité physique au service de la santé et du bien-être ;
- Les infrastructures sportives de demain ;
- Les liens avec les activités connexes (commerce, gestion du sport, ...).

⁸ Rapport du CESER NPdC « Générations et usages numériques » adopté le 8 décembre 2015

Une dizaine de start-up ont ainsi été hébergées au sein d'une pépinière et ont pu bénéficier d'une assistance personnalisée.

Ce projet, né du temps de l'ancienne région Nord – Pas de Calais, doit pouvoir être rejoint par des partenaires économiques, des entreprises et universités picardes. Il doit s'ouvrir à des projets émanant d'étudiants issus de ces territoires des Hauts-de-France.

II – DES DYNAMIQUES SOUTENUES PAR 4 PLANS D'ACTION

1. Plan STARTER

Concernant le « Starter Création-Reprise », le document exprime le souhait de la Région et ses partenaires de s'appuyer sur un réseau d'opérateurs régionaux. Ces derniers seront choisis sur la base d'un appel à projet et de critères de résultats.

Le CESER met l'accent sur quelques points qui lui semblent importants. En matière de création d'entreprises, la région devrait se fixer un chiffre de 40 000 créations, afin de conserver son label européen de région « entreprenante ». Cela implique donc, d'une part, de porter l'attention aussi bien sur la situation des entreprises existantes que sur les entreprises nouvelles, d'autre part de veiller à la pérennité de toutes ces entreprises. Cela s'accompagne d'un suivi, quantitatif et qualitatif, des opérateurs et des résultats.

Cela implique donc un suivi, quantitatif et qualitatif, des opérateurs et des résultats.

Le plan devra n'omettre aucune des étapes marquantes de la création d'entreprises :

- l'émergence du projet ;
- la création de l'entreprise et son financement ;
- l'accompagnement de l'entreprise pendant les 3 années suivant sa création.

L'accompagnement du dirigeant est primordial. Cet accompagnement doit être global : non seulement financier mais sur toutes les thématiques relatives à la vie de l'entreprise et à l'humain.

L'accompagnement (pendant les 3 premières années) des créateurs et repreneurs par des structures et réseaux dédiés, a fait la preuve de son efficacité (pérennité de l'entreprise augmentée de 50%). Cela justifie la nécessité de soutenir ces réseaux en contrepartie d'objectifs chiffrés.

Enfin, des thématiques complémentaires devraient enrichir ce plan ciblant :

- une taille d'entreprise ;
- un territoire ;
- un public (entrepreneuriat féminin, demandeurs d'emploi, ...).

Ces thématiques rendent indispensable une vision globale du tissu économique, dépassant le cadre microéconomique de l'entreprise et de ses résultats et prenant en compte toutes les dimensions du développement économique : spatiales (l'équilibre des territoires), sociales (l'emploi), sociétales (l'environnement).

Enfin, la Région poursuit 2 objectifs : l'augmentation du nombre de création d'entreprises mais aussi l'augmentation du nombre d'établissements de taille intermédiaire (ETI). Sans politique soutenue en matière de création, la 2^{ème} démarche BOOSTER sera fragilisée.

2. Plan BOOSTER

Sur « Booster-Filières », le CESER souhaiterait qu'apparaisse une autre forme d'accompagnement des filières : les outils d'accélération tels que des espaces de coworking spécialisés ou généralistes.

Par ailleurs, le plan Booster devrait prendre en compte l'accompagnement des entreprises au-delà des 3 premières années de leur existence puis dans leur évolution vers une taille supérieure (TPE vers PME et PME vers ETI) en soutenant un réseau d'accélérateurs dans toute la région.

Booster « Financement-Rebond » : les entreprises en difficulté, pourraient, pour certaines d'entre elles, obtenir une aide leur permettant de retrouver une dynamique. Il faudrait donc consolider la démarche d'appui financier dont elles peuvent bénéficier, sous condition d'un accompagnement managérial.

Le CESER estime que le SRDEII doit indiquer que les exploitations agricoles, particulièrement celles spécialisées dans l'élevage, et les entreprises de la filière forestière doivent être également bénéficiaires des plans Starter et Booster. Il propose que soient précisées les orientations en matière d'aides au développement les concernant.

De plus, il demande à ce que ces deux plans intègrent une dimension de management environnemental qu'il estime indispensable.

3. Plan EMPLOI

Le CESER renvoie ici à ses récents rapports-avis adoptés le 28 février dernier intitulés « Haut-de-France : pour une région leader du biosourcé » et « Les leviers de création d'emplois pour les 6 ans à venir ». Ceux-ci comportent un certain nombre de préconisations, à même de trouver leur traduction concrète dans le cadre de la mise en place du schéma et de sa déclinaison opérationnelle.

Par ailleurs, le projet de schéma soumis à la consultation ne dit rien de l'enjeu de la mobilité internationale des jeunes.

Pour les jeunes en enseignement supérieur, cette mobilité est souvent une étape indispensable de leur parcours d'étude ou/et de leur parcours professionnel. Le CESER a démontré lors de précédents travaux toute l'importance d'investir pour la soutenir⁹.

Dans un travail qu'il mène actuellement, il constate que cet enjeu est surtout nécessaire pour les jeunes infra bac pour lesquels accéder à une mobilité, à fortiori internationale, est plus difficilement possible ou même imaginable.

Pour les jeunes décrocheurs ou en situation de précarité, l'accès aux projets de solidarité à l'international et de citoyenneté menés par les missions locales, les associations voire les collectivités locales ont permis à ces publics d'acquérir davantage d'ouverture aux autres, de découverte de soi-même et de découverte d'autres cultures. Ces acquisitions sont aussi des atouts considérables qui les ont menés sur le chemin de l'emploi et de leur insertion sociale.

Ces mobilités permettent d'acquérir des savoir-être qui auront leur importance pour trouver un emploi particulièrement le premier emploi. Cela est d'autant plus pertinent que notre région est frontalière.

⁹ LES RELATIONS INTERNATIONALES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU NORD-PAS-DE-CALAIS, RAPPORT DE M. G. HOLLANDER, CESER, 13 OCTOBRE 2015

De même, l'accueil d'étudiants étrangers sur notre territoire est lui aussi un facteur de compétitivité régionale. Ces jeunes étrangers sont autant d'ambassadeurs de notre territoire à l'international pour peu que leur accueil ait été réussi grâce à des structures d'hébergement dédiées.

Enfin, le CESER salue le lancement de la plateforme PassPass.fr¹⁰ par le SMIRT¹¹ pour faciliter l'intermodalité des déplacements des personnes et l'investissement régional pour les déplacements en TER (cf. liaison ferroviaire Picardie-Roissy). L'institution préconise, aux côtés de toutes ces actions, une impulsion régionale vers la dé-mobilité par le travail agile.

4. Plan TERRITOIRES

1 - Aides aux entreprises et modalités de conventionnement

Sur les aides et modalités de conventionnement, il est indiqué que des délégations d'octroi des aides pourront être accordées exceptionnellement aux communes et EPCI¹². Le CESER s'interroge ici sur ce qu'il convient d'entendre par « exceptionnellement » et aurait souhaité que davantage de précisions soient apportées sur ce point. Par ailleurs, n'est-il pas restrictif de ne mentionner que les mesures 7 et 19¹³ des programmes de développement ruraux régionaux (qu'il aurait été intéressant de retrouver clairement mentionnés dans ce document).

De plus, le CESER souhaite rappeler que dans les territoires ruraux, un cofinancement public sous forme de subvention est exigé pour chaque projet afin de mobiliser une subvention FEADER¹⁴.

Cette exigence suppose une prise en compte de ce besoin de cofinancement dans le cadre du SRDEII. Le CESER interpelle donc le Conseil régional pour savoir si elle autorisera, via des conventions, les EPCI à mettre en place des dispositifs d'aide directe en faveur des TPE-PME qui viendraient en cofinancement de LEADER¹⁵ et auraient un effet levier considérable ?

Si le régime d'aides aux PME TPE et artisans définies dans le SRDEII n'est pas compatible avec les fonds FEADER c'est priver les territoires ruraux de 50 à 70 % de soutien complémentaire aux projets économiques

2 – L'ingénierie régionale et locale au service des territoires

Le SRDEII s'appuie sur le nouveau dispositif régional de proximité des antennes régionales. Si le CESER salue la volonté du Conseil régional d'améliorer l'efficacité de l'institution au cœur des territoires, il convient, conjointement à la création d'antennes, d'optimiser les missions et conventions passées avec les structures existantes.

¹⁰ Le site permet d'établir un itinéraire en coordonnant bus, train, vélos

¹¹ Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports

¹² EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

¹³ Mesure 7 : services de base et rénovation des villages dans les zones rurales ;

Mesure 19 : soutien au développement local Leader (CLLD – développement local mené par les acteurs locaux – Article 35 du règlement (UE) n°1303/2013)

¹⁴ FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

¹⁵ LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

3 – Contractualisation avec les territoires

Le SRDEII définit des plans locaux de développement adossés à des territoires de dialogue, en cohérence avec la démarche d'aménagement du territoire initiée par le SRADDET, ce dont le CESER se félicite. Précisément, il souhaite que le SRDEII, comme le SRADDET¹⁶, prévoient des contractualisations portées par des territoires dépassant l'ancienne frontière inter-régionale.

Il estime crucial de délimiter avec la plus grande attention les territoires de contractualisation. Il s'agit de bien identifier les « territoires de dynamiques et de projets ». Aujourd'hui, il considère qu'ils ne peuvent se réduire aux 7 à 10 espaces de dialogue.

4 – Gouvernance du SRDEII et évaluation

Dans ce plan, en matière de gouvernance et de répartition claire et précise des tâches de chacun, ce document n'apporte que peu d'éclaircissements quant au rôle et aux attributions de chacun. Or, ce schéma est prescriptif et devrait renforcer le rôle de chef de file de la Région et établir des relations claires avec les autres collectivités sur le développement économique.

Enfin, comme souligné dans sa « Contribution sur le SRDEII », le CESER rappelle la nécessité de développer une culture de l'évaluation efficace, indépendante et suivie des différents dispositifs et aides qui seront mis en place en région. Il importe pour cela de fixer pour chaque mesure prise des objectifs précis et quantifiables et les indicateurs correspondants afin de définir des jalons intermédiaires et de pouvoir, à l'issue de chaque démarche, en mesurer l'efficacité et la pertinence.

¹⁶ SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

DÉCLARATIONS DES GROUPES

CESER Hauts de France. Plénière du 28 mars 2017 sur le SRDEII Groupe de concertation Associations et Dynamiques Citoyennes

La constitution des grandes Régions et l'élargissement de leurs compétences , notamment dans le domaine économique , a mis en évidence l'importance des différents schémas rendus obligatoires par la loi Notre que sont le SRDEII, le SRADDET, ou encore le SRESRI, destinés à préciser les priorités et les plans d'action des Régions pour l'avenir dans les domaines du développement économique et de l'innovation, de l'aménagement , et de la recherche -développement .Au terme d'un travail intense et d'une concertation qui s'est déroulée sur toute l'année 2016 , le Conseil Régional est sur le point d'adopter son Schéma Régional de Développement Economique , d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) Son enjeu n'est pas mince puisqu'il concerne dans la Région des Hauts de France 280.000 entreprises et 1,9 million d'emplois salariés et qu'il se donne comme ambition d'être la feuille de route de la Grande Région en matière d'aides aux entreprises comme de soutien à l'internationalisation , à l'investissement immobilier et à l'innovation .

Le groupe associations et dynamiques citoyennes tient à prendre acte que le SRDEII dans sa version finale répond au souhait de notre assemblée que la stratégie de développement économique de la Région prenne en compte la croissance verte de même que la mutation sociale , numérique , écologique et solidaire des entreprises .Pour autant un certain nombre de questions et d'interrogations demeurent qui ne remettent pas en cause les dynamiques prioritaires et les plans d'actions proposés , mais qui faute de réponses peuvent en contrarier la mise en œuvre. Au passage, ces interrogations renvoient à la place qu'entend donner le Conseil Régional aux différents schémas dans les politiques régionales.

Il y a d'abord la question de l'articulation du SRDEII avec les autres schémas, en premier lieu le SRADDET. Il est regrettable que cette articulation ne soit pas affichée comme une donnée incontournable, à défaut d'être considérée comme un préalable. Il en va de même de la discrétion, pour ne pas dire plus, avec laquelle sont évoquées les modalités de contractualisation avec les territoires et les incitations à la mise en réseau des actions.

Il y a ensuite un manque évident de précisions sur la nature et le contenu des aides régionales qui sous-tendent pourtant la portée des engagements souscrits dans le SRDEII. Le risque est d'amener les partenaires du Conseil Régional à différer leurs engagements, faute de lisibilité sur les politiques régionales, sans parler des difficultés prévisibles dans l'accès aux aides européennes. Il y a enfin la trop grande généralité avec lequel est traitée dans le SRDEII l'Economie Sociale et Solidaire. On mesure bien à la lecture du rapport le chemin qu'il reste à faire pour faire reconnaître la place d'un secteur qui représente plus de 10% de l'emploi régional. Énoncer que l'ESS est transversale à l'ensemble des plans d'actions ne suffit pas pour en faire un véritable levier de développement.

Le groupe Associations et Dynamiques citoyennes demande avec insistance que s'engage une réflexion entre toutes les parties prenantes sur le suivi et l'évaluation du SRDEII, ainsi qu'avec les territoires de dialogue. Il serait dommage que la phase de concertation qui a nourri et enrichi le SRDEII ne s'inscrive pas dans une démarche continue.

Quoique réservé, notre groupe votera l'avis en remerciant la commission Développement économique, innovation, recherche de son apport.

Avis du groupe Transition Écologique et Solidaire sur l'Avis du CESER portant sur le SRDE2I

Le groupe de Transition Écologique et Solidaire (TES) tient d'abord à féliciter l'ensemble des groupes de travail, le rapporteur et la chargée de mission pour leur travail sur l'avis du CESER sur le SRDE2I des Hauts-de-France.

Aujourd'hui, nous sommes réunis comme représentants de la société civile, pour apporter notre avis sur le projet de SRDE2I proposé par le Conseil Régional des Hauts-de-Francealors que comme l'indique notre avis, la richesse des contenus des contributions issus du travail de concertation dans les territoires ne transparaît pas forcément au sein du projet de SRDE2I !!!!

Comme l'avis du CESER, les conseillers du groupe TES soulignent l'absence d'un travail d'élaboration d'un véritable programme opérationnel de mise en œuvre des grandes orientations identifiées par le Conseil Régional. Nous regrettons aussi l'absence d'identification d'objectifs clairs et évaluables, d'un échéancier et des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Il est encore plus regrettable pour le groupe TES que ce Schéma de Développement Economique à long terme qui a comme principale ambition « l'emploi » ne se dote pas d'outils d'évaluation continue, intermédiaire et finale pour suivre et vérifier l'atteinte des objectifs à moins qu'en cassant le thermomètre dès le début le malade ira mieux !!!!!

Nous soutenons l'avis du CESER sur l'importance du maintien et du développement de l'engagement de la région dans la TRI (REV3) afin de passer à une économie verte, résiliente, plus sobre en ressources et plus intense en emplois et en cela, le modèle de développement économique de la Région ne pourra pas faire l'impasse sur l'urgence environnementale, climatique et sociale dans lesquelles vivent ses habitants.

Pour le groupe TES, il convient d'investir massivement dans des secteurs stratégiques comme la production d'énergie (développement de centrales de productions renouvelables..), l'adaptation à la raréfaction des ressources (BTP, économie circulaire, etc.) et l'agro-alimentaire de proximité, respectueuse de la santé, des ressources (sols et eau) et de la biodiversité.

Le groupe TES regrette aussi le faible engagement du SRDE2I dans le soutien aux structures de l'ESS qui ont l'avantage d'apporter de réels savoir-faire de proximité et sont non délocalisations. Cette seconde économie régionale s'articule plus facilement avec des emplois d'insertion, et un soutien plus massif permettrait de créer des activités économiques innovantes dans les quartiers politiques de la ville, les centres urbains en déshérence, les milieux ruraux...

Ainsi, les outils régionaux de développement économique doivent être utilisés pour favoriser la responsabilité sociale et environnementale ainsi que l'équilibre des territoires.

A titre d'exemple, le groupe TES souligne l'absence de stratégies concrètes proposées par le Conseil Régional dans son SRDE2I sur les aides et modalités de conventionnement du PDR (programmes de développement ruraux) notamment pour le soutien aux communes et EPCI du monde rural dans l'octroi de cofinancement public sous forme de subvention pour accompagner les projet européens LEADER. Si le régime d'aides aux acteurs de l'ESS, aux PME TPE et artisans défini dans le SRDEII n'est pas compatible avec les fonds FEADER, c'est priver les territoires ruraux de 50 à 70 % de soutien complémentaire européens aux projets économiques.

Nous aurions pu aussi évoquer le manque d'ambition et les lacunes du SRDE2I dans les thématiques de la Formation tout le long de la vie et de son adaptation aux enjeux de demain, de coopération avec les régionaux voisins, les partenariats européens et à l'internationale, de la transition environnement.

Pour le groupe TES, le développement économique ne peut être efficace et utile à notre région que s'il est juste, solidaire et respectueux de l'environnement et des individus qui le composent et loin des modèles productivistes issus des Trente Glorieuses.

Le groupe de concertation Transition Écologique et Solidaire **votera majoritairement l'avis.**

Projet d'avis relatif au SRDEII
Mardi 28 mars 2017
Déclaration du groupe CFTC

Le projet de SRDEII du Conseil régional est résolument tourné vers l'avenir en s'appropriant pleinement les nouvelles formes d'activités économiques et les évolutions technologiques qui s'apprêtent à bouleverser notre quotidien.

L'identification des ambitions en « dynamiques » et « plans » donne du mouvement au schéma tout en rappelant dans le préambule que le SRDEII s'inscrit dans un ensemble de schémas régionaux aux ambitions complémentaires pour l'atteinte de l'objectif global, une région économique dynamique où chacun a sa place et un travail.

Aussi la CFTC soutient l'avis du CESER et plus particulièrement la pertinence de son préambule. A cette occasion nous insisterons également sur l'absence d'informations relatives au suivi du schéma. Dans une période où tout évolue très vite, l'économie n'échappe pas à ce sort, il apparait essentiel à la CFTC que chacun puisse prendre conscience des réalités sur la base de données chiffrées et fiables.

La CFTC votera ce projet d'avis

Nous vous remercions de votre attention.



"Prendre soin des personnes et de leurs conditions de vie et de travail; protéger l'environnement; promouvoir les biens communs et les services publics; défendre la démocratie et les solidarités."

Mesdames et messieurs,

Chers collègues,

Notre CESER c'est presque comme les présidentielles : au premier tour on choisit, au second on élimine. Nous avons choisi d'essayer d'améliorer le texte, car chaque avancée est positive, surtout lorsque le point de départ est très mauvais, comme c'est le cas ici.

Et les avancées ne sont pas négligeables. Notre CESER accepte maintenant l'idée que le développement économique est à dimensions multiples et pas seulement une affaire d'entreprises, que la transition énergétique nécessite un projet régional volontariste et cohérent, et pas seulement l'accompagnement du marché et qu'il s'agit aussi de développer le secteur non-marchand. Dans le même temps -malgré le silence assourdissant du GT chargé de l'évaluation et de l'acculturation de ces questions- l'idée d'une évaluation indépendante des prescripteurs et des bénéficiaires fait son chemin. Nos deux organisations s'en réjouissent.

Il n'en demeure pas moins que les carences que nous avons dénoncées lors du débat sur notre contribution préalable au SRDEII demeurent : l'absence de vraie stratégie, notamment en matière d'emploi, l'absence de vraie réflexion territoriale, l'absence d'interrogation sur la soutenabilité.

Il faudrait du temps pour une analyse exhaustive, et comme notre CESER a choisi de ne pas se l'accorder, je m'en tiendrais à quelques remarques :

- Il ne suffit pas de multiplier les dispositifs visant à rapprocher les demandeurs d'emploi des postes disponibles pour augmenter la population active occupée. Celle-ci est avant tout fonction du dynamisme de l'économie et de la richesse en emploi du développement économique. Or le SRDEII se contente d'attendre un retour spontané de la croissance grâce à de multiples révolutions à venir, toutes plus problématiques les unes que les autres. Malgré l'irruption du numérique, la TRI se caractérise d'abord par des gains

de productivité globalement faibles, beaucoup plus faibles que lors de la seconde révolution industrielle -c'est ce que les économistes appellent le paradoxe de Solow- et donc par une croissance lente voire nulle. Notre CESER devrait mettre en garde contre des attentes démesurées à ce niveau.

□ Il ne suffit pas non plus de mettre partout des adjectifs rassurants du type « intelligent », « soutenable » ou « circulaire » pour que le vœu soit exaucé et pour que l'économie le devienne effectivement. Personne ne sait aujourd'hui si une économie globalement circulaire est simplement envisageable, si elle est par ailleurs compatible avec les limites de la planète et si une telle économie est possible avec des prix équivalents à ceux d'aujourd'hui, car pour produire propre, durable, biologique, il faut plus de travail que pour produire sale, polluant et rapidement obsolète. En réalité, au lieu d'être « ambitieux » et « conquérants » -pour reprendre une expression du SRDEII, il va falloir apprendre à être « sobre » et « collaboratif ». Or la notion de sobriété -avec tout ce qu'elle comporte de changement dans les comportements- est tout simplement absente du SRDEII.

□ Quant à la « silver-économie », ce n'est rien d'autre que l'idée que prendre soin des seniors -heureusement de plus en plus nombreux- ne coûtera rien à notre société et ne nécessitera aucune solidarité entre générations et entre catégories sociales. Nous ferions mieux de nous préparer au choc à venir et de mettre en place les solidarités nécessaires.

□ De la même manière il ne sert à rien de créer Hauts de France Financement si les critères d'attribution restent les mêmes que précédemment et si le différentiel de rentabilité qui favorise les placements au détriment de l'investissement reste ce qu'il est aujourd'hui.

Au final les apôtres du changement permanent veulent en réalité continuer comme avant en attendant le retour improbable des Trente Glorieuses.

Chers collègues,

Dans un sursaut de lucidité notre CESER estime qu'il faut s'assurer « que la transition énergétique soit socialement et économiquement supportable », mais pour en tirer -allez savoir pourquoi- comme conclusion unique, la nécessité de « stimuler » les acteurs régionaux. Il y a là une indigence coupable, qui est en réalité celle du politiquement correct, et elle est en train de nous dévorer.



Avis sur « le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation »

Le groupe CGT constate que l'introduction du projet d'avis fait pour partie conclusion. Il partage quelques points d'appréciation ou d'interrogation, notamment :

- au-delà des intentions affichées par le Conseil régional, quels moyens et quels modes d'action ?
- quel suivi, quelle évaluation ?

La CGT veut croire à une logique d'articulation entre le SRDEII présenté et le futur SRADDET.

Le 1^{er} schéma définissant les grands axes de la politique régionale ; dans sa continuité, le 2^d définissant ses déclinaisons territoriales opérationnelles. Sous réserve de l'effectivité de l'articulation de ces schémas prescriptifs, la CGT peut comprendre les « flous » du SRDEII. Toutefois, et sans nier l'importance du développement du numérique, elle s'inquiète de le voir présenté comme l'alpha et l'oméga de l'avenir de la région au travers de la « troisième révolution industrielle ».

La CGT observe la part importante consacrée aux aides aux entreprises, tant dans le SRDEII du Conseil régional que dans le projet d'avis du CESER.

Elle n'y est pas opposée par principe. Cependant elle s'étonne de l'absence de conditionnalité –ou presque – à ces aides. Dans toute entreprise il y a des salarié-e-s (sans lequel-le-s il ne peut y avoir de création de richesses) et leurs représentants. Il est donc légitime qu'ils soient consultés sur :

- l'opportunité des aides publiques,
- leur objet,
- leur suivi et leur évaluation.

Sans conditionnalité, ces aides pourraient être qualifiées « d'aubaines financières » attribuées dans le cadre d'une « politique de guichet ».

Le rapport 2016 du Comité de suivi du CICE, vient d'être rendu public. Ses travaux confirment l'absence d'effets du CICE sur la création ou la sauvegarde d'emplois, les exportations, l'investissement, la recherche-développement... Seul l'objectif initial porté par le gouvernement et le patronat de « l'amélioration sensible des marges des entreprises » apparaît. Ils confirment que le CICE n'est pas utilisé pour baisser le pseudo « coût du travail » mais pour augmenter les marges, notamment des grandes entreprises, et distribuer de confortables dividendes. Concernant les bénéfices du CICE sur l'emploi, l'effet « probable (...) est de l'ordre de 50 000 à 100 000 emplois créés ou sauvegardés sur la période 2013-2014 » : Soit **290.000 euros par emploi créé ou sauvegardé!** Les encouragements à la rentabilité financière court-termiste entraînent les déqualifications économiques et sociales, principalement dans les industries manufacturières. Le groupe CGT exhorte les Elus régionaux à ne pas tomber dans ce travers par ailleurs dispendieux. A l'inverse, la CGT place l'amélioration de l'emploi, des salaires, de l'investissement, et le progrès social au premier plan.

Dans l'expectative du futur SRADDET, le groupe CGT prend acte de l'avis proposé.

Groupe Economie sociale et progrès social

Cher président, chers(ères) collègues,

Je vous rassure la déclaration du groupe Economie Sociale Progrès Social s'attachera à l'essentiel et donc sera courte.

- Sur le projet de SRDEII tout d'abord, nous constatons que l'ESS n'a pas été oubliée, nous aurions néanmoins préféré que le lien entre SRDEII et Plan régional de développement de l'ESS (Article 2 de la loi NOTRe) soit rappelé en préambule. C'était l'objet premier de notre amendement.

Nous pensons également que la place des acteurs de l'ESS qui vouent leurs activités à la réponse aux besoins des populations, au plus proche des territoires (Structures de L'Insertion par l'Activité Économique, Sociétés coopératives, mutuelles, Entreprises Sociales, Associations...) cette place n'est pas suffisamment citée et prise en compte dans sa capacité à créer, développer et consolider des emplois.

Aux côtés de l'économie traditionnelle, L'ESS est porteuse de perspectives d'emploi non dé localisables un potentiel qu'il faut valoriser et accompagner. Les actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en appui sur l'UDES en particulier y sont nombreuses.

La capacité de l'ESS à permettre le retour à l'emploi de ceux de nos concitoyens qui en sont les plus éloignés n'est plus à démontrer.

Alors, oui nous pensons que l'ESS mérite bien, dans un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la place qui est la sienne : celle d'une Économie à part entière.

- Toujours dans le projet de SRDEII, les acteurs de l'ESS auraient souhaité se retrouver associé plus fortement à la gouvernance du schéma, aux côtés des consulaires afin de contribuer à la mobilisation et à la dynamique générale orientée autour de la priorité emploi.

C'est ainsi que l'ESS affirmera sa place, au-delà de sa capacité à mettre en œuvre des pratiques d'innovations sociales et bien au-delà de la seule économie de la réparation.

- Sur l'avis du CESER en lui-même, comme chacun le sait pourtant, le secteur d'activités de l'Ess représente dans notre région plus de 12% de l'emploi privé.

Alors, oui encore, l'ESS mérite bien qu'on s'intéresse à elle, comme elle s'intéresse à l'industrie, aux activités artisanales, agricoles et commerciales, aux professions libérales qui contribuent au dynamisme entrepreneurial de notre région.

Ces quelques remarques faites, et constatant comme beaucoup d'autres, les délais encore une fois trop contraints pour traiter de ce sujet essentiel pour l'avenir de la région, le groupe économie sociale et progrès social, parce qu'il est persuadé que l'Ess fait partie de cet avenir et que cette économie a un rôle à jouer dans le SRDEII, le groupe s'inspirant aussi de la phrase de Jaurès "il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent, et une confiance inébranlable dans l'avenir", votera favorablement le projet d'avis.

Contribution FO sur le projet d'avis

« Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation »

Assemblée plénière du 28 Mars 2017

FO s'associe à la volonté du CESER de voir mis en place une véritable stratégie régionale du développement économique d'innovation et d'internationalisation. Cette stratégie doit s'appuyer sur une forte dimension sociale car de toute évidence notre Région ne pourra s'abstraire de cette prise en compte.

Comme le rapporteur, nous regrettons l'absence de présentation d'un programme opérationnel et de modalités de suivi.

La poursuite de REV3 dans ses dimensions de :

- passage aux énergies renouvelables,
 - choisir de nouveaux modèles de consommation énergétique,
 - se doter de capacités de stockage et de déployer l'internet de l'énergie,
 - réinventer la mobilité des personnes et des biens,
- répond à notre souhait de développement durable.

Culture, tourisme, sport ont un potentiel plus que significatif, FO estime que les pôles de compétitivité et d'excellence de l'enseignement et de la recherche sont les piliers de nos progrès économiques et méritent d'être davantage soutenus.

Le Plan de prévention et de gestion des déchets est loin d'être un dispositif négligeable. Il englobe une large palette d'activités, est source d'emplois et d'innovation et constitue un dispositif d'accompagnement des entreprises.

Notre situation géographique justifie la volonté d'être un hub logistique européen. Nous devons saisir les opportunités que peut nous offrir le canal Seine Nord d'avoir une logistique fluviale ambitieuse.

FO souligne tout l'intérêt de valoriser notre recherche. La volonté de la Région de soutenir le développement des start-up, créatrices d'innovation pédagogique est bénéfique pour la formation tout au long de la vie et vecteur de développement à l'international.

L'implication dans la Silver économie a un impact social très fort en s'attaquant au problème humain qu'est la perte d'autonomie mais en étant également source d'emplois et de fortes innovations notamment numériques.

Faire des Hauts de France une région des industries créatives et de l'accueil est particulièrement valorisant.

Le plan Starter Création reprise est essentiel. Il implique un suivi quantitatif et qualitatif avec une attention sur les 3 phases concernées :

- l'émergence du projet,
- la création de l'entreprise et son financement,
- l'accompagnement de l'entreprise pendant les 3 années suivant sa création et souvent au-delà.

Pour FO, le plan booster filière et le plan booster financement rebond sont des dispositifs générateurs et préservateurs de l'emploi, de même que les préconisations apportées dans nos rapports sur le biosourcés et les leviers de l'emploi.

La mobilité internationale tant sortante, qu'entrante est facteur de compétitivité notamment en apportant à nos jeunes, autonomie et sens des responsabilités. Elle mérite d'être soutenue.

Au sujet des territoires, FO souscrit :

- aux délégations d'octroi des aides aux communes lorsqu'elles concernent le cofinancement nécessaire pour l'obtention de fonds européens FEADER ou autres,
- à l'amélioration de l'ingénierie régionale et locale,
- aux plans locaux de développement adossés à des territoires de dialogue.

FO souhaite plus de précisions sur la gouvernance du SRDEII et rappelle que lors du SRDE précédent les partenaires sociaux, notamment les organisations syndicales, y étaient associés. Une évaluation efficace et suivie des différents dispositifs et aides du SRDEII est particulièrement pertinente.

Nous voterons l'avis.



Séance plénière du 28 mars 2017

Expression du groupe de concertation UNSA/CFE-CGC

En 2016 les concertations territoriales et les contributions du CESER au SRDEII ont permis de présenter une stratégie régionale plus étoffée.

La feuille de route pour les 5 ans à venir, est bien détaillée quant au développement économique, l'innovation et l'internationalisation mais il manque des points d'étapes pour une nécessaire évaluation.

*Des éléments importants restent néanmoins à mettre en exergue :

Un positionnement technologique proche du tissu français, mais un effort de R&D nettement inférieur et en repli.

Des centres de décisions hors région.

Dans l'ensemble, des performances en retrait de la moyenne nationale que ce soit en CA, exportations (50% des entreprises industrielles n'exportent pas), ou en profitabilité.

Un effort d'investissement globalement élevé mais très concentré et trop faible pour 50% des entreprises, malgré la solidité des structures financières.

Un focus sur l'industrie.

L'industrie est un moteur fort de l'économie elle tire l'innovation et les exportations. Il n'y a pas d'économie forte sans industrie forte.

*Des recommandations.

Anticiper et accompagner les transitions numériques et énergétiques, et de mobilité.

Améliorer la performance industrielle des entreprises régionales et déployer la Rev3.

Accélérer le développement des territoires par l'innovation.

Renforcer l'internationalisation des entreprises et des écosystèmes et l'attractivité des territoires.

Développer les compétences avec le renforcement de l'accès aux formations et à l'enseignement supérieur.

Faire du capital humain le moteur de l'innovation et développer l'offre de formation régionale dédiée au renforcement des capacités des acteurs de cette innovation.

Le groupe UNSA/CFE-CGC tient à féliciter et à remercier le Rapporteur, la Commission 1 pour le travail fourni, soutenus par les contributions des autres Commissions et par la chargée de mission.

Nous suivons globalement les préconisations.

Le groupe UNSA/CFE-CGC votera l'Avis.

Avis sur le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
(SRDEII)

Position de vote des groupes des milieux économiques, artisanat et ruralité

Nous félicitons le rapporteur ainsi que l'ensemble des contributeurs pour cet avis. Nous apprécions particulièrement l'écriture synthétique qui permet au lecteur de saisir pleinement et rapidement la position du CESER sur le SRDEII.

Nous partageons les remarques formulées en introduction du rapport : **le SRDEII pêche fortement par son manque d'opérationnalité**, ce qui ne donne pas aux acteurs économiques la visibilité et la lisibilité nécessaires pour une véritable appropriation. De plus, étant donné le contexte budgétaire très contraint, un effort de prévision des moyens alloués en amont et des outils d'évaluation des dispositifs en aval, nous semble indispensable.

S'agissant des dynamiques dont nous soutenons les enjeux nous pensons néanmoins que le SRDEII aurait pu gagner en lisibilité en affichant plus fortement :

- les enjeux transversaux à tous les secteurs d'activité ;
- les marchés du futur au regard desquels développer des entreprises leaders ;
- les secteurs économiques dont il est stratégique, en terme d'emploi et de pérennité des entreprises, de soutenir les mutations.

Comme le précise le rapport, **nous sommes particulièrement surpris de la faible place accordée à l'industrie**. La nomination par le Conseil Régional d'un Commissaire spécial pour la revitalisation et la ré-industrialisation semblait pourtant attester d'un engagement politique fort, que nous ne retrouvons pas dans le SRDEII. Alors que les activités industrielles en région sont porteuses d'emplois et de développement, les mutations nationales et internationales pressent la modernisation des outils de production. L'industrie méritait donc une attention particulière au-delà des actions engagées dans le cadre de la TRI-REV3.

En complément du rapport, les points suivants méritent d'être rappelés :

- La mise en œuvre et la promotion d'une **offre de transport et logistique compétitive, fiable et durable** requiert une approche multimodale : le développement d'une logistique fluviale doit impérativement être pensée en cohérence avec
 - o un schéma directeur du transport et d'une logistique routière,
 - o la consolidation des lignes et services de fret existants, et avec l'expérimentation de nouvelles solutions ferroviaires, alternatives et innovantes.
- **L'articulation entre le SRDEII et la SRI/SI** aurait dû être clarifiée. Présentée en annexe, sans référence dans le corps du document, celle-ci reste trop floue. **Il fallait hisser l'innovation au rang de priorité régionale**, en favorisant une démarche multidimensionnelle prenant en compte tous les types d'innovation (de produit, de procédé, de commercialisation et d'organisation) et en renforçant explicitement l'écosystème régional (pôles de compétitivité et d'excellence, évaluation des acteurs de l'innovation, mise en place de « comités d'orientation stratégique sectoriels ou de filière » en gouvernance partagée, etc.).
- La dynamique Génération S doit intégrer également **les travaux d'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées**, avec l'élaboration d'un plan régional permettant la

coordination des aides existantes, nombreuses et diffuses. C'est un préalable indispensable au développement de la domotique dans les logements.

Ces remarques faites, les groupe « milieux économiques, artisanat et ruralité » votent favorablement l'avis.



Conseil Économique Social et Environnemental Régional Hauts-de-France
151 avenue du président Hoover - 59555 LILLE Cedex - Tel : 03 28 82 82 82 - Fax : 03 28 82 58 05
Pôle d'Amiens : 15 mail Albert-1^{er} - BP 2616 - 80026 AMIENS Cedex 1 - Tel : 03 22 97 37 34 - Fax : 03 22 97 38 86